

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 27 octobre 2011
à la C.C.O.A.

L'an deux mil onze, le vingt sept octobre à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis à la C.C.O.A. – Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT.

Étaient Présent :

Bécon-les-Granits : M. PICHAVANT, J. DUPONT, P. GATE, P-P. HAMERY

La Cornuaille : P. CHAPRON, M. CONSTANT, S. FROMY

Louroux-Béconnais : M. BOURCIER, M-C. MORILLE, P. CHERBONNIER

La Pouëze : J-C. LECUIT, L. GELINEAU, A. ROULLEAU, P. BELLANGER

St-Augustin-des-Bois : C. BARON, M-C. WEHRY, H. LORTON, M. ROUX

St-SIGISMOND: B. HUCHET, J-C ABELARD

Villemoisan : M.BELOUIN, R.BEZIAUD, C.ROULEAU, A.PELLERIN

Était Excusés : M.PERRAULT, M-C LEMESLE, C. BRAUD (remplacé par H. LORTON), J. SOTTY, D.MOREAU, C. BERTHELOT (remplacé par P. BELLANGER)

Désignation du secrétaire de séance : M. BOURCIER

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 24

Date de la convocation : 17 octobre 2011

Date affichage : 17/10/2011

Approbation de la séance du 22/09/2011

-Les délégués ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 22/09/2011 est adopté à l'unanimité.

Contrat de territoire 2011-2013 – Définition des actions (M. PICHAVANT)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique de financement des collectivités, le Conseil Général de Maine et Loire a attribué aux collectivités membres de la C.C.O.A. une enveloppe forfaitaire de 199 915 € au titre du contrat de territoire 2011-2013.

Le 23 juin 2011, le conseil communautaire a validé la répartition de cette enveloppe entre les communes.

Il convient désormais de préciser les projets à inscrire dans le contrat de territoire.

Monsieur le Président présente aux délégués la liste des projets éligibles à une aide du Conseil Général dans le cadre du Contrat de territoire 2011-2013 :

N° de l'action	Intitulé de l'action	Coût de l'opération TTC	Subvention Dpt	
			Montant	Taux
Bécon-les-Granits - 38 618 €				
	Aménagement de la Route des Carrières et de la rue du stade (sécurisation pour l'utilisation par les scolaires)	500 000	38 618	7,70%
La Cornuaille - 19 702 €				
	Réhabilitation d'un bâtiment en bibliothèque	120 000	19 702	16,40%
La Pouëze - 27 900 €				
	Transfert de la bibliothèque vers un local accessible	28 130	11 500	40,88%
	Mise en accessibilité de la cour garderie centre de loisirs	17 830	7 000	39,25%
	Mise en accessibilité de la voirie du centre-bourg	12 030	4 500	37,40%
	Transfert de la maison de la paroisse pour installation de la boulangerie	25622	4 900	16,12%
Louroux-Béconnais - 38 766 €				
	Aménagement d'un bâtiment pour l'association Bocage (service de soins infirmiers domicile)	300 000	38 766	12,90%
Saint Augustin des Bois - 20 560 €				
	Centre polyvalent dédié à l'enfance (garderie, cantine, accueil de loisirs intercommunal)	1 261 780	20 560	1,60%
Saint Sigismond - 14 046 €				
	Salle de loisirs	600 000	14 046	2,30%
Villemoisan - 40 323 €				
	Aménagement sites piscine-camping et salle communale	35 000	17 500	50%
	Réaménagement et isolation du bâtiment "bibliothèque - garderie"	50 000	22 823	46%
			199 915 €	

Monsieur le Président précise que des avenants pourront être conclus en cours de contrat en cas de modification des actions à réaliser.

☞ délibération

A l'unanimité, le conseil communautaire,

APPROUVE la liste des actions à inscrire au Contrat de Territoires 2011-2013, telle que précisée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de territoires (2011-2013) avec le Conseil Général de Maine et Loire,

Modification des statuts – compétence « Réseau intercommunal des bibliothèques » (C. BARON)

Monsieur BARON, Vice-président en charge des Sports, loisirs, culture, tourisme, enfance-jeunesse et affaires sociales évoque la réflexion menée depuis un an sur la compétence culturelle de la C.C.O.A. et propose aux délégués que la Communauté de communes prenne en charge la compétence « Réseau des bibliothèques ».

Cette compétence, reconnue et encouragée par la Bibliothèque Départementale de Prêt vise à coordonner, animer les 7 bibliothèques du territoire et mettre en place un réseau informatique intercommunal.

Considérant que les communes conservent leur compétence propre « Bibliothèque » pour la gestion des structures (bibliothèques municipales ou associatives), des locaux, du mobilier et du matériel informatique,

Monsieur BARON, Vice-président en charge des Sports, loisirs, culture, tourisme, enfance-jeunesse et affaires sociales propose de modifier les compétences de la Communauté de communes selon le détail ci-dessous :

C6- Réseau intercommunal des bibliothèques

- La C.C.O.A. assure la coordination, l'animation des 7 bibliothèques ainsi que la mise en place du réseau informatique.

Chaque commune devra valider cette modification des statuts de la C.C.O.A. dans les mêmes termes.

P. GATE : Cette modification des statuts ne devait-elle pas se faire conjointement à d'autres modifications, notamment quant à la compétence tourisme ?

M. PICHAVANT : L'urgence à recruter un chargé de mission pour les bibliothèques justifie la modification des statuts présentée dès ce soir. La réflexion sur d'autres compétences va prochainement être lancée et sera présentée au conseil communautaire dans les mois à venir.

☛ délibération

A l'unanimité, le Conseil communautaire,

EMET un avis favorable à la proposition de modification des statuts, concernant l'article C6- compétences facultatives tel que rédigé ci-dessus.

SOUMET cette modification aux communes membres de la communauté.

Echappée Belle – soutien financier (C. BARON)

Monsieur BARON, Vice-président en charge des Sports, loisirs, culture, tourisme, enfance-jeunesse et affaires sociales évoque la réflexion menée depuis un an sur la compétence culturelle de la C.C.O.A. et propose que la Communauté de communes se positionne sur le partenariat à poursuivre avec l'association l'Echappée Belle.

Compte tenu de la prise en charge par la C.C.O.A. de la compétence « réseau des bibliothèques », le soutien apporté désormais à l'Echappée Belle portera sur la mission « animations culturelles ».

Compte tenu du contrat « emploi-tremplin » en cours entre la Région, la C.C.O.A. et l'Echappée Belle jusqu'en juin 2013 pour l'emploi d'un chargé de mission ; il est proposé que la C.C.O.A. apporte son soutien financier à l'association dans les conditions suivantes :

- jusqu'en juin 2013, application de la convention relative à l'emploi tremplin (11 500 € en 2012 et 7 000 € pour le 1^{er} semestre 2013)
- 2^{ème} semestre 2013 et 2014 : participation de la C.C.O.A. jusqu'à 50% du coût du poste
- jusqu'en 2014, subvention annuelle pour le soutien aux actions engagée par l'association

Monsieur BARON précise par ailleurs que la « compétence culturelle » de la C.C.O.A. fera l'objet d'une redéfinition lors d'une prochaine modification des statuts.

M. ROUX : La présence d'élus de la C.C.O.A. au sein du Conseil d'administration de l'Echappée Belle va-t-elle être remise en cause ?

P. GATE : Une commission de réforme des statuts de l'Echappée Belle a été mise en place, notamment pour cette question

C. BARON : La question du retrait des élus de la C.C.O.A. en tant que membres de droit est en effet envisagée. Toutefois, les élus municipaux pourraient toujours siéger au Conseil d'administration de l'Echappée Belle.

M. PICHAVANT : Il convient de rappeler que la présence d'élus de la C.C.O.A. au sein du conseil d'administration de l'association est née il y a 7 ans d'une volonté commune de redynamiser l'Echappée Belle.

☛ délibération

A l'unanimité, le conseil communautaire,

AFFIRME son soutien à l'association l'Echappée Belle pour son action culturelle sur le territoire intercommunal

PRECISE les conditions de la participation financière de la C.C.O.A. :

- jusqu'en juin 2013, application de la convention relative à l'emploi tremplin (11 500 € en 2012 et 7 000 € pour le 1^{er} semestre 2013)
- 2^{ème} semestre 2013 et 2014 : participation de la C.C.O.A. jusqu'à 50% du coût du poste
- jusqu'en 2014, subvention annuelle pour le soutien aux actions engagée par l'association

Pôle santé – Désignation d'un architecte (M. PICHAVANT)

Monsieur le Président annonce au Conseil Communautaire qu'il convient de lancer la phase opérationnelle de la construction du pôle de santé ouest-anjou.

L'acquisition des terrains et bâtiments utiles est en cours de négociation au Louroux-Béconnais tandis qu'un accord sur le prix a été validé pour le terrain de Bécon-les-Granits.

En vue de concrétiser l'opération immobilière de pôle santé, il convient de désigner un architecte qui sera chargé d'établir et de suivre le projet immobilier en tenant compte des prescriptions techniques transmises par l'association de professionnels de santé.

Considérant la nécessité de lancer dès à présent une consultation pour la désignation cabinet d'architecte qui sera chargé de réaliser ce projet, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres. La procédure utilisée sera celle définie à l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée).

☛ délibération *A l'unanimité, le Conseil communautaire,*
APPROUVE le lancement et la réalisation sur les sites de Bécon-les-Granits et du Louroux-Béconnais du projet architectural utile à la construction du pôle santé.
AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de passation du marché public selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics
AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Zone de Développement de l'Eolien (J-C. LECUIT et M. PICHAVANT)

Monsieur PICHAVANT, Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Ouest-Anjou est compétente en matière de création de zones de développement Eolien et qu'un groupement de commande a été formé entre les Communauté de communes du Pays Segréen en vue de réaliser une étude sur la création de ces zones.

Le cabinet d'étude ALISE a présenté au Conseil Communautaire 7 secteurs pouvant accueillir des structures éoliennes sur le territoire de la C.C.O.A.

Préalablement à la poursuite de l'étude, il est demandé au conseil communautaire et aux conseils municipaux de chaque commune concernée de donner un simple avis sur les secteurs 6 secteurs prédéfinis.

Compte tenu des conditions particulières inhérentes à chaque secteur, M. LECUIT demande à ce que l'avis des communes soit d'abord recueilli.

Il est donc demandé à chaque commune de formuler son avis sur les secteurs présentés et de le transmettre à la C.C.O.A. qui se positionnera à son tour fin novembre.

Zone d'activité du vallon – Vente de terrain à M. CLOSIER (M. BOURCIER)

Monsieur BOURCIER Vice-président chargé de la commission Développement économique informe le Conseil communautaire que Monsieur Stéphane CLOSIER - Carreleur (14 square des Fresnes 49 370 LE LOUROUX BECONNAIS) a sollicité la C.C.O.A. pour l'acquisition d'une parcelle de 1 200 m² située dans l'Ilot C de la zone d'activité du Vallon.

Monsieur CLOSIER souhaite construire un atelier (entrepôt, bureaux, parkings et zone de stockage) utile à son activité de carreleur.

M. BOURCIER demande au conseil communautaire l'autorisation de céder les 1 200 m² matérialisés sur le plan ci-joint à S. CLOSIER au prix de 7€ HT/m². La vente de ladite parcelle ainsi que la construction envisagée seront réalisées conformément au cahier des charges et au règlement en vigueur sur la zone d'activité du Vallon.

Les formalités d'acte notarié seront confiées à Me BOUWYN, Notaire au Louroux-Béconnais et supportées par l'acquéreur.

Les opérations de bornage et division foncière seront confiées au cabinet TOPOLIGER – Angers et supportées par l'acquéreur à hauteur de 735 € HT (tarif au 01/01/2009, actualisé au rythme de + 4% par an).

☛ délibération *A l'unanimité, le Conseil communautaire,*
APPROUVE la vente de la parcelle désignée sur le plan ci-joint à Monsieur Stéphane CLOSIER dans les conditions précisées ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à la présente vente.
PRECISE que les recettes budgétaires sont inscrites au budget annexe de la ZA du Vallon.

Zone d'activité du vallon – Prix du terrain – parcelle E 917 B (M. BOURCIER)

Monsieur BOURCIER Vice-président chargé de la commission Développement économique informe le Conseil communautaire que des acquéreurs potentiels ont attiré l'attention des élus sur la situation de la parcelle E 917B (désignation provisoire) de la zone d'activité du Vallon (parcelle matérialisée sur le plan joint).

Cette parcelle de 3 214 m² située entre le centre de secours et la route départementale n°963 présente un dénivelé important sur 1/3 de sa surface. Ce dénivelé rendant toute construction impossible, il est demandé au Conseil communautaire de revoir le prix de vente du terrain initialement fixé à 7€ HT le m².

Monsieur BOURCIER propose de fixer le prix de cette parcelle dans les conditions suivantes : 2/3 (2142.66 m² constructibles) au prix de 7€ HT /m² et 1/3 (1 071.33 m² non constructibles) au prix de 3.5€ HT/m², soit un prix total de 18 748 € HT.

C. BARON : Quel type d'activité est envisagée sur cette parcelle ?

M. BOURCIER : L'institut de beauté du Louroux-Béconnais étudie actuellement un projet d'implantation sur la zone. Dans le cadre de son étude de projet, la propriétaire a alerté les élus sur la non constructibilité d'une partie de la zone. Cette remarque avait déjà été formulée par un premier acquéreur potentiel dont le projet a été abandonné.

J. DUPONT : L'inconstructibilité d'une partie de la zone devra être précisée et matérialisée.

☛ délibération *A l'unanimité, le conseil communautaire, DONNE, à l'unanimité, son accord sur le prix de vente de la parcelle E 917B de la zone d'activités du Vallon au Louroux- Béconnais au prix global de 18 748 € HT.*

Rapport d'activité 2010 (M. PICHAVANT)

Monsieur le Président présente le rapport d'activité de la C.C.O.A. pour l'année 2010 et informe les délégués qu'un exemplaire sera transmis à chaque maire. Les observations des délégués pourront être formulées lors du prochain conseil communautaire.

Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau du 11/10/2011: M. PICHAVANT

- NCR : les projets pouvant être inscrits au futur NCR ont été envisagées. Pour être retenues, les actions doivent présenter un caractère intercommunal, détenir un volet lié au développement durable.

- Pouvoir de police du Président d'EPCI : il est demandé aux maires de prendre position quant au transfert vers le président d'EPCI des pouvoirs de police en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers et de réalisation des aires d'accueil des gens du voyage. Un modèle d'arrêté sera transmis en mairie.

- Marché diagnostic Pré-OPAH : Sur avis de ma CAO réunie le 06/10/2011, le cabinet CITEMETRIE a été retenu pour la réalisation du diagnostic pour un coût de 17 900 € HT.

Commission culture, sports, loisirs...du 07/10/2011 : C. BARON

- Le groupe de travail « bibliothèque » s'est réuni pour définir la mise en place du poste de chargé de mission des bibliothèques.

Suite aux entretiens réalisés le 18/10/2011, la candidature de Mlle Elise VITRE a été retenue. La date de prise de poste n'est pas encore définie mais peut être envisageable pour mi décembre ou début janvier. Une réunion avec l'ensemble des responsables des bibliothèques devrait être programmée mi décembre.

Commission Aménagement de l'espace du 07/10/2011 : M. BELOUIN

- Curage des fossés : réception des travaux pour un montant de 13 005.46 € HT (montant prévu au marché : 14 203.10 € HT)

- Voirie : Balayage des voies en cours. Des travaux demandés n'ayant pas été réalisés à Saint Augustin des Bois, la réception des travaux est reportée.

- Haies bocagères : les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 novembre 2011

- SPANC : 2^e passage en cours sur La Cornuaille et le Louroux-Béconnais. La réunion publique à Saint Augustin des Bois a eu lieu le 13/10/2011.

Questions diverses

La séance est levée à 22h00.